

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	25 (1917)
Heft:	12
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour mettre du linge frais à un malade

Point n'est besoin d'avoir un long passé d'infirmière pour savoir que « changer de linge » est une réelle fatigue pour ceux qu'abat la fièvre, pour ceux qu'une longue ou violente maladie a laissés sans forces. Simplifions donc le plus possible cette manœuvre nécessaire.

Point de fenêtre ouverte, et surtout point de courants d'air. Il faut que la température de la chambre soit un peu plus élevée qu'à l'habitude, afin d'éviter tout refroidissement. Point de linge, capable de causer une impression de trop grande fraîcheur. Il est facile en été, alors qu'on n'a plus à sa disposition une cheminée flambante devant laquelle on peut faire chauffer le linge, de les enrouler autour d'une boule très chaude, en plaçant directement sur la boule les parties les plus nécessaires à tenir chaudes, le dos, la poitrine, puis les manches et enfin les pans.

Le linge prêt, on le pose sur le lit, afin de l'avoir rapidement à portée, on fait remonter au-dessus des reins la chemise à enlever, le malade est à peine déplacé pour ce « premier temps » de l'opération. Second temps: la chemise (déboutonnée) est vivement saisie de la main droite, tandis que de la main et du bras gauches on soulève légèrement le malade accoté

à ses oreillers. Prestement, on fait passer la chemise par-dessus la tête, sans s'occuper des bras. C'est seulement lorsque tout le linge à ôter est ramené en avant qu'on le retourne de façon à dépouiller les bras. Et c'est le troisième temps.

Pour mettre le linge frais, on suit une procédure contraire. On commence par enfiler les manches, puis, celles-ci bien entrées, on fait passer par-dessus la tête le dos de la chemise, on soulève doucement le malade et on fait ensuite glisser le linge nouveau le long des reins. Lorsque le malade doit porter plusieurs vêtements superposés, chemise de toile et chemise de flanelle, chemise de finette et chemise américaine en tricot, on a soin d'entrer à l'avance les deux vêtements l'un dans l'autre, afin de réduire les opérations au strict indispensable.

Pour les blessés, qu'il est souvent dangereux de déplacer le moindre peu, on emploie des chemises spéciales dont les coutures sont remplacées par des attaches en ruban de fil ou de coton. On les met et on les ôte par moitiés, pour ainsi dire, posant sur la poitrine la partie antérieure et glissant la partie postérieure sous le blessé, sans qu'il ait aucun mouvement à effectuer. Il n'y a plus qu'à nouer les rubans pour que tout soit remis en ordre.



Nouvelles de l'activité des sociétés

Section de Neuchâtel de l'Alliance suisse des gardes-malades. *Rapport sur l'exercice 1916-1917*, présenté à l'assemblée générale du 7 novembre 1917.

L'an dernier notre section a nommé pour trois nouvelles années les membres du Comité; ce dernier s'est constitué comme suit: prési-

dent: Dr Marval; vice-président: Dr Edm. de Reynier; sœur Maria Quinche est restée secrétaire, mais a abandonné les clefs de la caisse à sœur Cécile Montandon.

Nous avons enregistré, au cours du dernier exercice, 3 démissions, et nous avons procédé à 13 admissions; c'est donc 10 membres actifs

de plus que nous avons aujourd'hui, et notre section en compte actuellement 86.

Notre Comité s'est réuni 5 fois pour s'occuper des affaires courantes; il a dû établir la liste du détachement d'infirmières de la section de Neuchâtel; se sont jusqu'ici 22 de nos membres qui se mettent à la disposition de la Croix-Rouge en cas de besoin.

Nous avons eu affaire avec une de nos gardes qui avait donné lieu à des plaintes. Comme celles-ci étaient partiellement justifiées, cette infirmière a été sévèrement réprimandée; le Comité avait même songé à l'exclusion de la section. Les faits qu'on lui reprochait n'étaient cependant pas d'une gravité telle que l'exclusion s'imposait, et la garde en question fait encore partie de l'Alliance.

L'assurance-maladie paraît de nouveau avoir été bien utile à nos infirmières: alors qu'en 1916 nos membres avaient touché à la seule caisse de l'« Helvétia » des indemnités s'élevant à 472 fr.; cette année-ci, soit de juin 1916 à juillet 1917, ce sont 280 jours de maladie qui ont été payés par cette même caisse à six de nos membres qui ont ainsi retiré 717 fr. Ainsi cette institution obligant nos gardes à être prévoyantes porte des fruits dont bénéficient nos membres.

Puisque nous parlons d'argent, laissez-moi vous dire que notre fonds de réserve s'est encore augmenté d'une centaine de francs; ce petit fonds, grâce auquel nous serons heureux un jour de venir en aide à tel de nos membres momentanément gêné, atteint aujourd'hui 485 fr., placés à la caisse d'épargne.

Vous apprendrez aussi avec plaisir que M. le pasteur Quinche a adapté des paroles françaises au chant de l'Alliance. Vous recevrez sans doute dans peu de temps la feuille contenant la musique et les paroles de l'hymne de l'Alliance. J'ose espérer que vous trouverez le tout à votre goût et que vous vous donnerez la peine d'apprendre cet hymne par cœur, de manière à pouvoir le chanter ensemble lors de vos réunions.

L'Alliance a pris l'initiative d'organiser chaque année des cours en vue de former des monitrices pour les cours de soins aux malades. Ces futures monitrices se recrutent parmi les gardes-malades, et nous aurions aimé envoyer à ce cours, qui se donne actuellement à Berne, telle de nos membres qui aurait peut-être des talents d'enseignement spécialement développés. Hélas, les circonstances ne l'ont pas permis cette année.

Je voudrais vous dire deux mots encore de notre bureau de placement. Sa marche a été meilleure qu'en 1916. A la fin de septembre 1917, le nombre des placements (146 en neuf

mois, représentant plus de 4200 journées de travail) dépassait celui de l'année 1916 toute entière et représentait près de 30,000 fr. de salaires payés aux gardes.

Notre directrice, sœur Cécile Montandon, que tous et toutes vous aurez appris à connaître et à apprécier, se rend compte que le public s'adresse plus volontiers à nous depuis que nous avons épuré notre personnel et parce que nous nous efforçons de ne placer que des gardes réellement capables et expérimentées. Nous aimions leur demander parfois d'avoir moins de prétentions, d'être plus modestes (spécialement dans les temps difficiles que nous traversons), et de faire preuve de davantage de tact et de doigté.

Comme nous avons assez fréquemment des demandes de « gardes d'enfants », auxquelles nous aimions pouvoir répondre, il nous a paru utile de nous entendre avec la direction du Foyer gardien d'Estavayer et de voir s'il n'y aurait pas moyen de former dans cette maison des gardes pour bébés. Il s'agissait de créer quelque chose comme une petite école de puériculture dans l'établissement dirigé par M^{le} Maeder, elle-même garde-malade expérimentée. Tout marchait à souhait, et nous pensions pouvoir placer dès le printemps 1918 des élèves au Foyer gardien, lorsque M^{le} Maeder nous fit savoir tout dernièrement que les difficultés actuelles et le surcroît de travail l'obligeaient à remettre à plus tard l'exécution de ce projet. Ici, comme en tant d'autres questions, il faut patienter et attendre la fin de la guerre....

Si la réunion d'aujourd'hui — un mercredi au lieu d'un dimanche — a lieu ici à la place des locaux plus grands que nous occupions d'habitude — c'est encore à cause de la guerre. C'est du reste pour le même motif que l'Alliance a renoncé cette année à convoquer l'assemblée générale à Olten.

Simplifier, économiser, tels sont les mots d'ordre que les circonstances nous imposent; sachons nous y adapter, sachons faire notre devoir malgré les difficultés de l'heure présente, c'est le vœu que je forme pour chacun de nous tous!

* * *

Une vingtaine de membres de la section de Neuchâtel assistèrent à l'assemblée générale qui eut lieu au bureau de placement. Les comptes soldant par un actif de 170 fr. environ, ont permis de verser 100 fr. au fonds de réserve; la cotisation de 1917-18 a été maintenue à 6 fr., payables en deux fois, elle peut être adressée dès maintenant à la caissière, sœur Cécile Montandon, Parcs 14, à Neuchâtel.

Après adoption des rapports et des comptes, la directrice du bureau a fait une communication aux gardes, contenant des recommandations et des vœux, puis les membres de la section ont pris le thé et sont restés longtemps encore à causer, car plusieurs ne s'étaient revus depuis longtemps.

Le Comité a admis définitivement comme membres M^{me} Ritscheff et M^{les} de Merveilleux, Waldsburger et Widmer, ce qui porte à 90 le nombre des membres de la section de Neuchâtel.

Alliance des samaritains. Comité central. — Dans sa réunion du mois d'octobre, le Comité central a décidé :

1^o qu'ensuite de la réduction des horaires, de l'augmentation du prix des billets, de la vie chère, etc., l'assemblée des délégués de 1918 aura lieu à Olten et non à Schaffhouse; elle n'est valable que si la guerre et ses conséquences économiques subsistent encore en 1918;

2^o des cours de moniteurs auront lieu en 1918 à Soleure et à Genève, dans le canton de Bâle-campagne et dans celui d'Argovie.

Une commission composée de M^{le} Wild et de MM. Birchler et Seiler-Vevey devra s'occuper de la rédaction d'une feuille de propagande destinée à faire connaître l'activité et le but des sociétés de samaritains dans les régions où le secourisme est encore trop peu connu.

Une autre commission, dont font partie MM. Hotz, Juvet-Neuchâtel et Schmid, rapportera sur toute la question des subventions accordées par l'Alliance, et préparera un règlement à cet effet.

La section de Thoune ayant proposé que les sous-officiers et les appointés du service de santé soient convoqués comme moniteurs aux cours de samaritains, le Comité central décide d'en rester à l'usage établi, c'est-à-dire que les médecins donnant des cours sont libres de servir de ces militaires pour diriger les exercices pratiques.

A la suite de nombreuses demandes, le Comité central fera établir un règlement pour les postes de samaritains.

Société militaire sanitaire suisse. — *Extrait des délibérations du Comité central.*

La section de Zurich soumet un programme pour l'exécution des exercices de concours pratiques lors de l'assemblée des délégués de 1918, de même qu'un règlement y relatif. Ces deux écrits sont adressés aux membres du jury pour être examinés.

Dans une circulaire le Comité central invite nos sections de prêter leur concours aux sec-

tions cantonales de la Croix-Rouge à l'occasion de la vente des cartes de la fête fédérale.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués à Wald-Rüti, rédigé par le sergent Handschuh, est approuvé après quelques modifications; il paraîtra sous cette forme dans le rapport annuel prochain.

Le 2 septembre, le jury pour les concours écrits, une délégation de la section de Zurich et deux membres du Comité central se réunissent à Olten et élaborent un programme tout nouveau pour les exercices de concours pratiques. Dans diverses séances du Comité central ce programme figure comme sujet principal de délibération, et dans une nouvelle consultation le président du jury, lieutenant-colonel Rigganbach, en y apportant quelques modifications, lui donne sa rédaction définitive qui est approuvée par le Comité central le 27 octobre. Le programme doit être adressé sous peu aux sections.

En date du 21 octobre une nouvelle section, Suhrenthal, a été fondée; son président est l'appointé Bolliger Rodolphe, à Hirschthal, le secrétaire Müller Arnold, à Schlossrued. Le Comité central a approuvé les statuts et le programme de travail et forme ses meilleurs vœux pour la prospérité de la nouvelle section. Il lui a fait parvenir un petit montant de fondation et un peu de matériel.

En réponse à la demande de la section Straubenzell, ayant pour but d'exempter les membres des colonnes de la Croix-Rouge de la cotisation centrale, parce qu'ils ne payent rien aux sociétés locales, le Comité central fait communiquer que la perte serait trop grande pour la caisse centrale, surtout en raison des dépenses considérables, causées par l'exécution des exercices de concours pratiques. Il invite la section pétitionnaire de renoncer à présenter sa proposition lors de la prochaine assemblée des délégués.

Le Comité central a délégué de ses membres: 1^o à l'assemblée des délégués de l'Alliance des samaritains suisses; 2^o à la séance de la direction de la Croix-Rouge; 3^o à la réunion des délégués des sections de la Croix-Rouge. Ces membres en ont chaque fois rendu compte oralement et par écrit.

Liestal, le 6 novembre 1917.

Au nom du Comité central

Le président:
Dr. W. Gysin.

Le secrétaire:
F. Meng.